

# CONSEIL MUNICIPAL

## 27 Avril 2017

Le **vingt-sept avril deux mil dix-sept**, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de VALLAN s'est réuni en séance ordinaire, sur convocation et sous la présidence de Bernard Riant, Maire.

**Présents** : Bernard Riant, Maire

Véronique Pierron, Richard Gautier, Joël Nain, Adjointes,  
Jean-François Capolungo, Martine Chevallier, Nadine Durand, Thierry Guenard, Jean-Michel Guyot, Frédéric Magnier, Dany Moine, Maurice Poulain.

**Absents excusés** : Jean Deloffre (pouvoir à Joël Nain), Maryline Renaudin (pouvoir à Jean-François Capolungo)

**Absent** : Mathieu Debain

**Secrétaire de Séance** : Gautier Richard

Conseillers en exercice :	15
Présents :	12
Votants :	14



### 1 - ADOPTION DES COMPTES RENDUS DU 30 mars 2017

Suite à un problème technique, le compte rendu sera approuvé lors de la prochaine séance.

### 2 - DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

- Terrain, situé 4 Impasse des Griottes, cadastré ZM 216, (OAH)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide de ne pas utiliser son droit de préemption.

### 3 - COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

**Commission Enfance**

*Rapporteur : Véronique PIERRON*

Ecoles : effectifs prévisionnels - inscriptions rentrée scolaire septembre 2017

Maternelle Vallan : 19 enfants

Ecole élémentaire Vallan : 43 enfants

Ecole élémentaire Gy l'Evêque : 20 enfants

Il faudra ajouter ou retirer à ces chiffres des départs et de nouvelles inscriptions.

Inscriptions maternelle : 7 avril ou sur rendez-vous auprès de la Directrice

Inscriptions école élémentaire : les 15 et 16 mai ou sur rendez-vous auprès de la directrice

QAI : Qualité de l'Air Intérieur dans les ERP (Etablissement Recevant du Public)

Nos écoles et notre centre de loisirs sont concernés par cet arrêté paru au JO (Journal Officiel le 5 Juin 2016)

Une évaluation de la qualité de l'air intérieur doit être effectuée. Cette démarche est progressive dans le temps :

- 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour l'école maternelle et élémentaire,
- 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour les centres de loisirs.

Sur la base de documents établis par le Ministère de l'écologie du développement durable et de l'énergie, un bilan sera établi. Des actions correctives devront ensuite être mises en place si besoin est.

Stages BAFA et BAFD :

Najma LAZRAK et Jennifer LEMAN ont effectué leur stage de perfectionnement durant les vacances de printemps.

#### **Commission Environnement - Attractivité**

*Rapporteur : Joël NAIN*

La plantation des rosiers, de la lavande et du romarin à l'entrée nord du village a été faite par les employés communaux.

Pour la 10<sup>ème</sup> édition de ramassage La collecte des sapins de Noël effectuée du 9 janvier au 18 janvier 2017 a eu un vif succès. Pour 2017, 23 tonnes de sapins contre 18 tonnes en 2016 ont été collectées sur les points de regroupement sur les 25 communes participantes à l'opération.

L'ONF va effectuer des travaux d'élagage pour l'entretien de la forêt. Le coût de la prestation s'élève à 2 140€ HT.

**Accord du Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés.**

#### **Commission Stationnement**

*Rapporteur : Jean-Michel GUYOT*

La commission s'est réunie en avril 2017 et elle propose :

- De faire un marquage au sol dans la rue de Beau, grande rue et rue de l'église.
- De « gratter » le talus route de Chevannes en busant au sol afin d'améliorer la visibilité et donc de diminuer la dangerosité du virage.
- D'ajouter un panneau pour interdire la circulation, dans les deux sens, dans la Vau neuve, au plus de 3.5 tonnes. Coût de cet achat 84€.

**Pour l'ensemble de ces propositions, le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité des présents et représentés.**

#### **Commission Travaux**

*Rapporteur : Bernard Riant*

Deux devis sont à l'étude pour le contrôle du plancher de l'école.

Des fissures apparaissent dans le local à photocopieur ainsi que dans la salle de la cantine.

**Commission Voirie Assainissement**

*Rapporteur : Bernard Riant*

L'ordre de service a été envoyé à l'entreprise BIOS.

**Commission Animation**

*Rapporteur : Richard Gautier*

Vide grenier :

Un remerciement est adressé à tous les bénévoles. Sans avoir le bilan définitif, c'est une bonne année.

L'association Arts amis effectue une exposition à la salle polyvalente le 13 mai 2017 de 10h à 18h avec comme invité Brigitte MILLOT et Philippe TRUCHY, entre autres.

La manifestation « Libération Vallan » se déroulera le 23 et 24 juin 2018.

**Commission Accessibilité**

*Rapporteurs : Véronique Pierron et Joël Nain*

Toilettes de l'école élémentaire

Un contrôle des évacuations a été effectué pour valider les plans établis par le maître d'œuvre.

La consultation des entreprises peut être lancée.

Les travaux ne seront cependant effectués qu'après confirmation des aides de l'Etat.

Cantine scolaire :

Des devis pour la rénovation de la cantine vont être demandés auprès des entreprises compétentes.

**COMMISSION Maison Citoyenne**

*Rapporteur : Véronique Pierron*

Monsieur BODO a travaillé sur le cahier des charges. Les conventions avec l'ATD sont en cours de rédaction.

Pour la réalisation de ce projet dans sa globalité, il serait souhaitable d'acquérir une partie d'un terrain proche de la salle polyvalente. Une visite a été faite par Maurice POULIN et Bernard Riant au propriétaire. Au vue des conditions, l'ensemble du Conseil Municipal ne donne pas une suite favorable et attend une meilleure proposition.

**COMMISSION CCAS**

*Rapporteur :*

Le dossier en cours n'est plus d'actualité car la personne a déménagé.

## 4 - RODP 2017

### ERDF

M. le Maire donne connaissance au Conseil du décret n° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

Il propose au conseil :

De fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum, soit **200.05€ arrondi à 200€** pour 2017.

Que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index ingénierie mesuré au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier ou tout autre index qui viendrait à lui être substitué.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés :**

- Décide de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum, soit **200.05€ arrondi à 200€** pour l'année 2017.
- Charge le Maire de procéder au recouvrement de cette recette auprès ERDF (article 70323 de la section de fonctionnement).

### Gaz

Le décret du 25 avril 2007 prévoit de revaloriser chaque année les deux termes financiers retenus dans la formule de calcul des redevances. Toutefois, afin d'éviter les difficultés d'arrondis auxquelles peut conduire ce mécanisme, on peut concevoir que l'indexation porte sur le résultat final issu des formules de calcul. En résumé, pour cette année 2017, la collectivité bénéficiaire pourra établir le montant plafond de sa redevance comme suit :

$$PR\ 2017 = ((0.035\text{€} \times 4\ 538) + 100\text{€}) \times 1.18 = 305.42\ \text{€}, \text{ arrondi à } 305\ \text{€}$$

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés :**

- De fixer la RODP 2017 à 305 €.

### Ouvrages de télécommunications électroniques

Conformément au décret n° 97-683, ORANGE est redevable d'une redevance au titre des droits de passage sur le domaine public routier de la commune.

25 km 172 d'artères aériennes et souterraines

2 m<sup>2</sup> d'emprise au sol

	2017		
	Longueur	Tarif	Montant
ouvrage en aérien	6,679	50,74	338,89
ouvrage en souterrain	18,493	38,05	703,66
emprise au sol	2,000	25,37	50,74
			<b>1 093,29</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés**

- Décide de fixer la redevance 2017 à **1093.29 €**, comme indiqué dans le tableau ci-dessus.
- Charge le Maire de procéder au recouvrement de cette recette auprès d'ORANGE (article 70323 de la section de fonctionnement).

## 5 - COMMUNICATIONS

Richard GAUTIER évoque qu'il va falloir penser à changer la Renault express qui est vieillissante. Pour l'année 2017 il est possible d'obtenir des subventions pour l'acquisition d'un véhicule électrique, c'est pourquoi plusieurs offres commerciales sont présentées. Un débat s'installe avec l'ensemble des conseillers.

Il en ressort de continuer les recherches (électrique et thermique) avec d'autres devis.

Martine CHEVALLIER informe le conseil municipal que le décloisonnement mis en place à la rentrée de Septembre 2016 n'est plus respecté et que les parents s'en inquiètent. Véronique DURAND fait part des problématiques qu'elle va rencontrer si elle récupère l'ensemble des élèves (MS et GS : 22 élèves) Aucune décision n'a été prise lors de ce conseil d'école.

Le Maire, Bernard RIANT répond : « la mairie met à disposition les locaux et que la pédagogie est à la charge des enseignants ». Si les parents constatent un dysfonctionnement quelconque, ils peuvent contacter l'inspection académique pour faire part de leurs doléances.

### Prochaine réunion du Conseil : Mercredi 24 Mai 2017

Séance est levée à 23h40

Fait et délibéré, le 27 Avril 2017.



Le Maire,  
Bernard RIANT

Véronique PIERRON

Richard GAUTIER

Joël NAIN

Jean-François CAPOLUNGO

Frédéric MAGNIER

Maurice POULIN

Thierry GUENARD

Nadine DURAND

Jean-Michel GUYOT

Mathieu DEBAIN

Martine CHEVALLIER

Maryline RENAUDIN  
Absente excusée

Jean DELOFFRE  
Absent excusé

Dany MOINE